

Séance du 19 janvier 2024 à 19 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. AVERSENG Patrick, Mme CANE Nathalie, Mme CLAU Nadine, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme KRIMM Delphine, M. MARIOT Alexandre, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc, M. PREVEDELLO Xavier

Procuration(s) :

Mme DABAN Marie-Françoise donne pouvoir à M. PEYRUSSE Jean-Luc

Excusé(s) :

M. CHAUVIERES Morgan, Mme DABAN Marie-Françoise, M. GROSSET Ludovic, Mme GUESDON Nicole

Secrétaire de séance : Mme FALGA Karine

Président de séance : M. PREVEDELLO Xavier

1 - Approbation PV séance du 27 novembre 2023

Adoptée à l'unanimité

2 - Budget 2023 - Décision modificative n°3 – DE2024_02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21311 (041) : Hôtel de ville	1 800,00	2031 (041) : Frais d'études	1 800,00
Total dépenses :	1 800,00	Total recettes :	1 800,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-586,42		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	586,42		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	1 800,00	Total Recettes	1 800,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Ressources Humaines - Création de 2 emplois non permanents – DE2024_01

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service secrétariat et au service technique de la commune il conviendrait de créer deux emplois non permanents à temps non complet et à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/01/2024 au 31/03/2024	1	Agent de Maîtrise	Agent technique	35 heures
Du 01/03/2024 au 31/07/2024 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint administratif	Agent administratif	20 heures

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade pour l'agent administratif et sur la base de 2 239,65 euros brut pour l'agent technique.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Remplacement conseiller municipal

Information de la démission de Mme Céline Fournier du conseil municipal et de son remplacement par M. Ludovic Grosset.

5 - Marché salle polyvalente - avenant n°3 – DE2024 03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'avenant aux travaux de rénovation de la salle polyvalente :

Avenant n° 3 : Lot n°6 – Electricité CFA/CFP : plus-value de 1 807,56 € HT, soit 2 169,07 € TTC
Cette plus-value correspond aux travaux supplémentaires demandés et non prévus au CCTP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant présenté,
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Questions diverses

Reportées

Le Secrétaire de séance,
K. FALGA

Fait à SAINT PORQUIER
Le Maire, X. PREVEDELLO